

Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N° 14

le 9 mai 2006

La compétitivité fiscale de la France

*Présidé par Philippe COCHET,
député du Rhône*

Résumé

La concurrence fiscale est-elle souhaitable ou « dommageable » ? Pour éclairer cette importante question, Contribuables Associés a organisé, le 9 mai 2006, un rendez-vous parlementaire présidé par le député du Rhône Philippe Cochet, avec la participation de Jacques Garello, professeur à la faculté d'économie appliquée d'Aix-Marseille. Pour ce dernier, la réponse ne fait aucun doute : en obligeant les Etats à tenir compte de ce qui se pratique ailleurs, la concurrence est à la fois bénéfique pour le contribuable et pour l'économie. En appui de cette démonstration, Dominique Louis, chef d'entreprise évoque, à travers son propre témoignage, les difficultés auxquelles se heurtent les entrepreneurs français en raison des dysfonctionnements dans l'application de la réglementation et du poids de la fiscalité, qui handicapent les sociétés françaises par rapport à leurs concurrents étrangers.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIES**
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

Députés participants

AUCLAIR Jean
BAGUET Pierre-Christophe
BINETRUY Jean-Marie
CHAMARD Jean-Yves
COCHET Philippe
COLOMBIER Georges
CUGNENC Paul-Henri
DECAGNY Jean-Claude
DELNATTE Patrick
FIDELIN Daniel
FOLLIOT Philippe
FOURGOUS Jean-Michel
GAULTIER Jean-Jacques
GIRO Maurice
GUEDON Louis
GUILLAUME François
HELLIER Pierre
HERIAUD Pierre
JACQUE Edouard
KOSSOWSKI Jacques
LECOU Robert
LE FUR Marc
LUCA Lionnel
MEYER Gilbert
MICAUX Pierre
NESME Jean-Marc
PERRUT Bernard
PRIOU Christophe
PRORIOU Jean
REMILLER Jacques
RICHARD Dominique
TERROT Michel
TIAN Dominique
TRASSY-PAILLOGUES Alfred
VOISIN Gérard

Députés représentés

BERTHOL André
BESSELAT Jean-Yves
BIGNON Jérôme
BLANC Etienne
BRANGER Françoise
BRIAND Philippe
CAILLAUD Dominique
CHERPION Gérard
CHRIST Jean-Louis
CORTADE Alain
COSYNS Louis
DECOOL Jean-Pierre
DEPIERRE Bernard
DEPRES Léonce
DIARD Eric
DUPONT-AIGNAB Nicolas
FAGNIEZ Pierre-Louis
FERRY Alain
FRANCINA Marc
FROMION Yves
GARRAUD Jean-Paul
GATIGNOL Claude
GEST Alain
GILLES Bruno
GORGES Jean-Pierre
KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
HAMEL Gérard
HAMELIN Emmanuel
HILLMEYER Francis
HUNAUT Michel
LE RIDANT Jean-Pierre
LETT Céleste
MACH Daniel
MARIANI Thierry
MARTINEZ Henriette
MENUEL Gérard

MERLY Alain
NICOLAS Jean-Pierre
NUDANT Jean-Marc
POLETTI Bérengère
QUENTIN Didier
RAISON Michel
RIVIERE Jérôme
ROQUES Serge
ROUAULT Philippe
SANTINI André
SOISSON Jean-Pierre
TIBERI Jean
VITEL Philippe
WARSMANN Jean-Luc
ZIMMERMANN Marie-Jo

Sommaire :

Préambule

par Benoîte Taffin, porte-parole de Contribuables AssociésPage 4

Introduction

par Philippe Cochet, député du RhônePage 5

« Les bienfaits de la concurrence fiscale »

*par Jacques Garello agrégé de la faculté d'économie appliquée d'Aix-Marseille,
et président de l'Association pour la liberté économique et le progrès social.....Page 7*

« La stratégie du chef d'entreprise »

*par Dominique Louis,
président de Assystem et membre de Entreprise et ProgrèsPage 19*

Conclusion

par Alain Mathieu, président de Contribuables AssociésPage 24

**« Dans le cadre
des rendez-vous
parlementaires,
nous essayons
d'aboutir à des
propositions
concrètes. »**

Préambule

*par Benoîte Taffin,
porte-parole de Contribuables Associés*

Nous tenons ces Rendez-vous Parlementaires depuis maintenant trois ans. Ce sont des réunions de travail, sans public et sans journalistes, qui nous permettent d'aborder des sujets parfois difficiles et quelque peu iconoclastes. Nous avons, au cours des années passées, parlé du financement de l'audiovisuel, des droits de succession, de l'ISF, de l'intercommunalité et de l'explosion des finances locales : tous sujets qui vous intéressent, mais qui ne sont pas faciles, ni forcément bien compris de vos électeurs.

Nous faisons à chaque fois venir un certain nombre d'experts pour nous ouvrir des pistes et entamer la discussion.

Puis nous publions les minutes de ces Rendez-vous, ce qui permet d'envoyer aux élus les textes des interventions de nos experts. Nous les diffusons à tous vos collègues.

Nous essayons également d'aboutir à des propositions concrètes : je pense à une proposition de loi de Lionel Luca concernant la suppression des droits de succession, à celle de Léonce Desprez sur le statut des fonctionnaires, ou à celle, que personne n'a oubliée, de Jacques Kossowski sur le service garanti en cas de grève, qui avait été cosignée par 313 d'entre vous – une majorité !

C'est dans cette veine-là que nous allons travailler aujourd'hui.

Nous entendrons deux intervenants très intéressants : Jacques Garello, agrégé de la faculté d'économie appliquée d'Aix-Marseille, organisateur des universités d'été de la Nouvelle Économie à Aix et président de l'Association pour la liberté économique et le progrès social (ALEPS). Et monsieur Louis, président du directoire d'Assystem et membre d'Entreprise et Progrès, association de chefs d'entreprise extrêmement dynamique.

Enfin, je remercierai tout spécialement Philippe Cochet, député du Rhône, qui nous fait l'honneur de présider cette réunion et auquel je vais sans plus tarder passer la parole.

Introduction

par Philippe Cochet,

député du Rhône, maire adjoint de Caluire, membre de Génération Entreprise.

Tout d'abord je voudrais remercier l'association Contribuables Associés et souligner le professionnalisme de vos assistants, qui permet de monter ce type d'opération d'une manière très efficace, avec des témoignages qui nous éclairent, nous parlementaires.

J'ai accepté de présider cette réunion de travail sur la compétitivité fiscale de la France à un double titre.

Premièrement, je viens du monde de l'entreprise et l'une des raisons de mon engagement politique est justement de permettre que les desiderata des entrepreneurs soit de mieux en mieux pris en compte et traduits dans la loi.

Deuxièmement, j'appartiens à la commission des Affaires étrangères, à laquelle s'impose cette notion de compétitivité internationale.

La fiscalité est au cœur de la souveraineté des États. Pour beaucoup, il n'est pas question de renoncer à la possibilité de décider à l'échelle nationale de la nature et du taux d'imposition. Je rappelle que le pouvoir politique est lié à la capacité de définir des taxes.

La mondialisation contraint les États et, en particulier, la France, à pratiquer entre eux la concurrence fiscale. Ne tombons donc pas dans le « syndrome Astérix », où nous nous considérerions comme un village complètement protégé de ce qui se passe dans le monde. L'Europe a lancé un projet fiscal, porté par le commissaire européen Lazlo Kovacs, qui prévoit une harmonisation de l'impôt sur les sociétés, et qui sera examiné par les ministres des Finances de l'Union européenne en juin 2006. Ce qui signifie que, si la France n'a pas encore pris conscience de cette compétitivité, l'Europe, elle, est tout à fait concernée par ce sujet.

La compétitivité fiscale de la France exige de l'État une meilleure performance à un moindre coût. Les différentes rencontres parlementaires qui se sont tenues ici ont souligné cette nécessité impérieuse : l'État doit se moderniser en faisant aussi bien, voire mieux, avec moins de moyens, ce qui est parfaitement envisageable et possible.

Actuellement, un certain nombre de mesures indispensables risquent de se décliner autour de ce thème de la compétitivité fiscale, à savoir :

« La mondialisation contraint les États et, en particulier, la France, à pratiquer entre eux la concurrence fiscale. »

« L'accumulation de nos structures multiplie les contributions, au niveau des communes, des communautés de communes, des départements, des régions et de l'État. »

⊗ l'accumulation de nos structures, qui multiplient les contributions, que ce soit au niveau des communes, des communautés de communes, des départements, des régions et de l'État. Plus on multiplie ces lieux de pouvoir, plus on pénalise l'entreprise et le particulier.

⊗ Et l'instabilité fiscale, qui découle de la capacité que nous avons en France, en tant que législateur, à laisser vivre les particuliers et les entreprises sur une espèce de sable mouvant permanent, qui les empêche de se projeter dans l'avenir pour pouvoir simplement élaborer un *business plan*, ou savoir à quelle sauce ils vont se faire manger par les services fiscaux.

Ces sujets-là doivent être débattus ici.

Par conséquent, vont être abordés un certain nombre de thèmes qui freinent la compétitivité fiscale de la France, qu'il s'agisse de l'ISF, des 35 heures, de la taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS), qu'on a un peu amendée récemment...

Cumulés, ces différents éléments amènent progressivement l'entrepreneur à éprouver l'impression de ne plus être bien accueilli en France. Je me réfère à une remarque un peu acerbe d'un banquier suisse, qui disait: en France, vous arrivez à faire fuir les riches et vous faites venir l'ensemble des pauvres. Quand on regarde dans le détail, c'est moins outrancier qu'il n'y paraît de prime abord, ce qui pose un problème pour l'avenir. Avec les différents intervenants et témoignages que nous allons écouter ensemble au cours de cette rencontre, nous serons à même de déboucher sur des propositions concrètes. J'espère que les parlementaires présents ou représentés ici pourront les relayer. Tel est l'objectif de cette réunion.

« *Les bienfaits de la concurrence fiscale* »

par Jacques Garello,

agrégé de la faculté d'économie appliquée d'Aix-Marseille, et président de l'Association pour la liberté économique et le progrès social

Monsieur le député, Messieurs les parlementaires, j'ai accepté cette invitation à plus d'un titre. D'abord, parce qu'elle émanait de Contribuables Associés et qu'avec le président Alain Mathieu et Benoîte Taffin, nous faisons un bon bout de chemin ensemble.

Ensuite parce qu'elle est marquée du sceau de la compétence et de la réflexion. Un sceau que l'on voudrait voir plus souvent imprimé aux grands débats politiques français et, grâces soient rendues aux parlementaires qui s'obligent, justement, à la rigueur intellectuelle qui doit présider aux choix décisifs pour la France. Enfin, cette manifestation est organisée en commun par plusieurs associations. Je salue donc nos amis d'Entreprise et Progrès.

À l'heure actuelle, la société civile n'est plus émiettée comme par le passé et, aujourd'hui, une synergie se crée entre tous les mouvements de citoyens, de contribuables, de libéraux, de chefs d'entreprise. Tant mieux, car c'est d'une prise de responsabilité et de parole de la société civile que l'on peut espérer une évolution de la société politique. C'était en tout cas le thème de notre université d'été, l'an dernier.

Je pense qu'une démocratie ne peut pas exister sans cette mobilisation permanente de la société civile, trop absente du débat. On tire toujours sur la société politique mais, jusqu'à présent, peut-être n'y a-t-il pas suffisamment de participation réelle du simple citoyen.

J'ai choisi de placer cet exposé introductif sur le thème: « La concurrence fiscale est-elle dommageable? » Cette expression a été utilisée dans le rapport Primarolo voilà six ans. On a parlé de *harmful competition*, la concurrence dommageable, puis, plus récemment, de dumping fiscal, en affirmant que les pays qui ne s'alignent pas sur le plus haut niveau de fiscalité en Europe sont, en quelque sorte, des tricheurs, des concurrents malhonnêtes et l'on a pu parler d'*unfair competition*, concurrence déloyale, pour ceux qui avaient la mauvaise idée d'avoir moins d'impôts que les autres.

« C'est d'une prise de responsabilité et de parole de la société civile que l'on peut espérer une évolution de la société politique. »

« Il existe certainement une crise des finances publiques dans la plupart des pays européens, qu'ils soient ou non membres de l'Union européenne. »

C'est une question importante, qu'il faut se poser maintenant, pour deux raisons.

D'abord, parce que l'Europe cherche son optimum budgétaire et qu'elle est loin de l'avoir trouvé. On croyait l'avoir fait avec le pacte de stabilisation, avec les accords d'Amsterdam et de Lisbonne : en réalité le désordre règne dans les budgets européens, certains pays respectant les principes généraux qui avaient été définis, tandis que d'autres au contraire se laissent glisser sur la pente dangereuse de l'endettement et du déficit budgétaire. Il existe certainement une crise des finances publiques dans la plupart des pays européens, qu'ils soient ou non membres de l'Union européenne.

D'autre part, il est opportun de réfléchir aux orientations de l'Europe. Comme vous venez de le rapporter à propos de la décision qui va être prise en matière d'impôt sur les sociétés, l'Europe est au carrefour des chemins après le rejet de la constitution l'an dernier. Ira-t-on vers plus d'harmonisation et de centralisation, ou au contraire vers une Europe plus fédérale ? Le débat est encore ouvert.

En France, on a l'impression que la question est réglée et nous appelons de nos vœux une Europe qui serait, au fond, calquée sur le système français. Pour rencontrer beaucoup de gens d'Europe centrale et de l'Est et pour aller souvent en Angleterre, je ne crois pas que cette image de l'Europe fasse l'objet d'un consensus absolu. À mon sens, le futur européen, les perspectives européennes restent à préciser et ce sera d'ailleurs l'objet de notre prochaine université d'été, qui aura pour thème : « Le futur de l'Europe : concurrence ou harmonisation ? »

Ce problème de la concurrence fiscale est, au fond, dominé par deux sujets que l'on n'aborde pas assez clairement. Les théoriciens et les universitaires – qui, comme on le sait, sont des irresponsables – doivent s'évader du politiquement correct pour traiter ces sujets avec rigueur. D'abord, qu'entend-on par concurrence ? Ensuite, peut-on choisir sa fiscalité ?

En effet, la notion de concurrence peut revêtir deux sens très différents. Le premier, et le plus courant, concerne ce que l'on peut appeler la « concurrence égalité » : ne peuvent être concurrents que des gens qui se trouvent dans des situations rigoureusement comparables et vont donc lutter à armes égales. C'est comme si, dans une compétition automobile – ça vient de se produire pour les pneumatiques –, on obligeait les coureurs à avoir le même moteur, la même voiture et le même chauffeur !

Cette conception est ancienne, et le vieux professeur que je suis peut s'accuser d'avoir enseigné, voilà fort longtemps, à ses tout premiers étudiants – par la suite, j'ai changé de point de vue – que la concurrence exigeait l'atomicité, la fluidité, l'homogénéité, etc. donc, une situation parfaite où tous les concurrents sont réellement placés dans les mêmes conditions. Malheureusement, ce point de vue a été retranscrit dans la pratique, puisque les grands textes sur la concurrence, américains ou européens, s'inspirent de cette idée qu'il ne peut pas y avoir de position dominante des uns par rapport aux autres : par exemple, il ne saurait y avoir de concurrence en cas de monopole. À cette éventualité, s'opposent l'article 85 du traité de Rome, les lois antitrust américaines ou la jurisprudence de la cour européenne de justice. Dès qu'un gros client apparaît dans le paysage, on dit que la concurrence n'est pas respectée. C'est un point de vue qui participe d'une vision statique du marché, parce qu'on va juger ici de la concurrence d'après la photographie instantanée que l'on prend du marché, en ignorant qu'il évolue en permanence.

Par exemple, lorsque se crée une innovation, on bénéficie – c'est le jeu de tout entrepreneur – provisoirement d'une position de monopole. On produit quelque chose que les autres sont incapables de faire et l'on marque sa différence et sa spécificité par rapport à eux. Ce qui importe, c'est de savoir si la porte est ouverte pour que d'autres à leur tour puissent prétendre faire aussi bien que le premier. Sans doute y a-t-il des barrières à l'entrée du marché : c'est une autre question. Mais aujourd'hui, on a une vision beaucoup plus dynamique du marché, ce qui nous amène à la deuxième conception de la concurrence : la concurrence diversité.

Nous disons qu'il y a concurrence quand il y a diversité. Le processus concurrentiel naît de la différence. À cet égard, nous nous séparons très fortement, par exemple, de la thèse de l'échange inégal, développée par Michel Aglietta. Dans l'échange économique, il existe nécessairement des inégalités et ce sont ces inégalités qui autorisent les échanges. En effet, si nous savions tous faire la même chose et que nous voulions tous satisfaire les mêmes besoins, à quoi servirait-il d'échanger ?

C'est parce qu'il existe des différences et des complémentarités à mettre en jeu, que nous pratiquons l'échange. Frédéric Bastiat, auquel je voue une ferveur particulière, a donné l'exemple de la règle du paralytique, pour montrer l'importance de la complémentarité. Je peux accomplir certaines choses que vous ne savez pas faire, et vice-versa. Le jeu économique s'appuie sur des complémentarités, des divergences, des différen-

**« Nous disons
qu'il y a
concurrence
quand il y a
diversité.
Le processus
concurrentiel naît
de la différence. »**

« La concurrence tend, non pas à accroître les inégalités, mais, après les avoir gérées et avoir stimulé tous les acteurs, à rapprocher ces derniers pour mieux servir la communauté. »

ces. Dans cette optique, la concurrence est d'abord une information sur ce que les autres peuvent et savent faire : je découvre de nouvelles techniques, de nouveaux procédés, je prends conscience de la possibilité de toucher une clientèle qui n'existait peut-être pas à l'échelon local, mais qui va se manifester et demander mes produits quelque part ailleurs, en Europe ou dans le monde.

C'est une information et c'est aussi une incitation, parce que je comprends qu'il y a là des opportunités de profit ; or le rôle des entrepreneurs est justement de saisir ces opportunités de profit, qui visent à mieux satisfaire une clientèle. Un profit, c'est une rémunération pour avoir, avant ou mieux que les autres, rencontré une demande des consommateurs. Rien n'est plus altruiste, plus tourné vers les autres que le marché, l'entreprise et le profit. Certains y voient des occasions de captation, de repli et d'égoïsme.

Pas du tout ! L'entrepreneur qui réussit dans un système concurrentiel, c'est quelqu'un qui a rendu un meilleur service ou un service nouveau et qui a su rencontrer l'approbation du consommateur, du client. C'est pourquoi la concurrence est aussi une sanction. Si je ne sais pas faire mieux et me hisser au niveau des meilleurs concurrents, je connaîtrai quelques déboires : il faudra, soit que je disparaisse, soit que je revoie mes structures, avec à la clé des reconsidérations douloureuses.

Voilà pourquoi les subventions font obstacle à la concurrence. Elles faussent le jeu concurrentiel, simplement en affranchissant le mauvais entrepreneur de la sanction du marché. Il est important, en effet, que la responsabilité de l'acteur économique, qu'il soit producteur ou consommateur, soit engagée. La concurrence, c'est une mise en responsabilité.

La concurrence, par ailleurs, n'est pas une situation, c'est un processus. Et quand on laisse se dérouler ce processus, il aboutit à une convergence. L'harmonisation, que l'on a voulu poser comme un préalable dans la doctrine traditionnelle, nous en faisons une convergence.

Les producteurs d'automobiles, par exemple, adopteront peu à peu les mêmes normes, ils auront souvent les mêmes équipementiers, les performances des voitures seront comparables et le niveau de sécurité sera à peu près le même. Cette harmonisation est le fruit d'une élévation de la qualité et, en général, d'une baisse des prix. Telles sont les vertus de la concurrence : elle tend, non pas à accroître les inégalités, mais, au contraire, après les avoir gérées et avoir stimulé tous les acteurs, à rapprocher ces derniers pour mieux servir la communauté.

Cette convergence ressemble beaucoup plus à une harmonie qu'à une harmonisation. Harmoniser suppose de mettre en harmonie des choses qui ne le sont pas. En l'occurrence, l'harmonie va se faire toute seule. C'est le jeu merveilleux de la concurrence et nous devrions réellement chanter des odes à la concurrence dans tous les domaines possibles. Mais justement, le domaine de la fiscalité se prête-t-il à la concurrence ? Tout à l'heure, Monsieur le député, vous avez rappelé à juste titre qu'en cette matière, les choix sont souverains. Ils le sont en effet, mais dans l'optique du législateur : une optique politique et juridique, consacrée d'ailleurs par les textes de l'Union européenne où la souveraineté fiscale a été formellement reconnue, je dirais presque préservée. Vous savez qu'en matière de fiscalité, la majorité ne suffit pas ; la fiscalité demeure donc de la compétence des États membres de l'Union européenne.

Mais, la souveraineté a des limites, qui sont économiques. L'entrepreneur et le contribuable peuvent avoir un point de vue différent et se dire qu'il y a des fiscalités trop lourdes ou mal adaptées. Et comme nous nous trouvons dans une situation de concurrence généralisée, la concurrence porte aussi sur la fiscalité.

Le problème, c'est que la concurrence fiscale est prise entre deux pôles : d'un côté la souveraineté nationale et de l'autre les contraintes de la compétitivité.

Revenons un instant sur le premier aspect, celui de la souveraineté nationale. Il est vrai que la fiscalité reflète les choix de société. Dans chaque pays, les citoyens, consciemment ou inconsciemment, très démocratiquement ou moins démocratiquement, font le choix d'une certaine quantité de ce que nous appelons, nous économistes, les biens publics : c'est-à-dire des biens qui ne sont pas fournis par des entrepreneurs et payés par des prix, mais fournis par des administrations et payés par des prélèvements obligatoires.

Certaines sociétés ne considèrent pas les chemins de fer, par exemple, comme un bien public ; d'autres estiment que c'en est un, car cela permet de desservir les régions reculées et d'offrir des voyages à meilleur marché pour les familles qui ont peu de moyens. Pour alimenter la doctrine des biens publics, il ne manque pas d'arguments – en particulier, celui des externalités : le service public n'est pas très rentable en soi mais, finalement, il y a des retombées à l'échelle de la nation.

C'est donc un choix de société et je me rappelle une interview intelligente de l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France, qui disait : « Vous, Français, quand vous arrivez en Grande-Bretagne, vous êtes surpris de ne pas

« Comme nous nous trouvons dans une situation de concurrence généralisée, la concurrence porte aussi sur la fiscalité. »

« Le niveau de fiscalité est à la fois le reflet et l'héritage d'une spécificité, d'une originalité nationale. »

voir autant d'autoroutes et de services publics que chez vous. Mais c'est un choix. Nous avons décidé de nous passer d'autoroutes ou d'en avoir moins que vous, mais nous payons moins d'impôts. » Il va de soi que les différences de modes de vie se répercutent sur la fiscalité. Le niveau de fiscalité n'est pas là par hasard : il est à la fois le reflet et l'héritage, car bien souvent ça vient de très loin, d'une spécificité, d'une originalité nationale.

En matière de fiscalité, c'est au niveau national que sont en général définies les procédures de vote des recettes et des dépenses. Chaque pays possède son propre système de contrôle démocratique des finances publiques, souvent prévu par la Constitution – c'est le cas en France.

Enfin, la structure de la fiscalité ressortit également à un choix national. Je voudrais m'arrêter sur un point important, qui concerne le degré de centralisation fiscale d'un pays, et le niveau de la fiscalité centrale – celle de l'État – par rapport aux fiscalités locales. Dans le cadre de l'IREF (Institut de recherche économique et fiscale), voilà deux ans, nous avons consacré une étude à ce que nous avons appelé l'indice de décentralisation fiscale. Nous l'avons calculé pour un certain nombre de pays européens, dont certains, comme la Suisse, ne sont pas membres de l'Union, ou ne l'étaient pas encore à l'époque. Les procédures de calcul de l'indice de décentralisation sont un peu compliquées et inspirées par l'indice de liberté économique, sur lequel j'ai travaillé avec Milton Friedman. Nous possédons un certain nombre de paramètres qui nous permettent de dire si un système fiscal est plutôt centralisé ou décentralisé : il peut s'agir, par exemple, de la part des dépenses publiques de l'administration centrale par rapport aux administrations locales. Il existe, au total, six critères qui nous permettent de construire cet indice. Globalement, les résultats, surtout si par comparaison avec d'autres pays et notamment les États-Unis, montrent qu'en Europe, la centralisation fiscale est la règle. Le seul pays qui soit à peu près décentralisé – encore ne l'est-il pas complètement – est la Suisse, qui arrive largement en tête devant le Danemark. Quant à nous, Français, nous nous situons en queue de peloton, entre les Anglais et les Irlandais.

On peut alors se demander – c'était le but de l'étude – si le niveau de décentralisation joue sur le poids de la fiscalité. Nous avons été déçus : en réalité, il n'y a pas de corrélation véritable entre ces deux termes. C'est ainsi qu'en Irlande, pays fiscalement très centralisé, puisqu'il n'y existe pratiquement que des impôts d'État, la fiscalité est néanmoins très légère. Cela tient en partie à la taille du pays, mais, plus généralement, à un principe dont le bien-fondé est aujourd'hui scientifiquement prouvé et que nous

avons défini sous l'appellation de principe de cohérence. Il désigne la distance qui sépare celui qui vote l'impôt de celui qui le paye, ou croit le payer : il faut, en effet, tenir compte des phénomènes de répercussions fiscales.

Cela me permet de poser une première conclusion, dans ce débat sur l'harmonisation : sauf pour quelques impôts comme la TVA, je ne vois pas comment on peut, du jour au lendemain prétendre harmoniser des fiscalités européennes qui reflètent des choix nationaux aussi nombreux et différents – et qui, en outre, s'enracinent dans l'histoire. Comment voulez-vous mettre sur le même pied la France jacobine et la Suisse fédérale ? C'est impossible !

Vous direz que les Suisses ne sont pas concernés ; ils commencent cependant à l'être, parce qu'ils ont signé un traité de commerce avec l'Union européenne. Et aujourd'hui, ils sont très inquiets, car la commission de Bruxelles leur dit : *« Vous avez de la concurrence fiscale entre vos cantons et certains d'entre eux paient moins d'impôts que d'autres ? C'est un scandale ! Vous n'avez pas le droit de jouer sur les taux de fiscalité, vous devez certifier que vous impôts sont honnêtement harmonisés. »* Les Suisses, évidemment, ne l'entendent pas du tout de cette oreille. Une véritable guerre est actuellement engagée entre la Confédération helvétique et les autorités de Bruxelles sur ce thème de la décentralisation fiscale et de la concurrence que se livrent les cantons suisses.

Voici donc ma première conclusion : je ne crois pas que l'harmonisation fiscale soit pour demain, sauf à imaginer un gouvernement européen très fort qui, par décret centralisé, imposerait une refonte de toutes les structures, de tous les taux, de toutes les assiettes, de toutes les bases de la fiscalité, ce qui paraît absolument aberrant, même si certains peuvent en effet souhaiter un tel pouvoir européen centralisé, pacificateur, socialiste et « redistributeur ».

En fait, nous sommes en quelque sorte « condamnés », au moins à moyen terme, à la concurrence fiscale. La perspective de l'harmonisation, du moins pour ceux qui la souhaitent – ce n'est pas mon cas –, s'éloigne chaque jour un peu davantage.

La fiscalité est un choix national et j'en ai tiré une première conséquence, mais la fiscalité a aussi un coût national. Elle constitue pour les entreprises une charge qui se traduit par une perte de compétitivité. Au classement de la compétitivité internationale, la France dégringole avec une rapidité spectaculaire depuis une dizaine d'années. On peut attribuer cette tendance au système social français. Un tout récent rapport l'impute

« Nous sommes en quelque sorte « condamnés », au moins à moyen terme, à la concurrence fiscale. La perspective de l'harmonisation s'éloigne chaque jour un peu davantage. »

« La concurrence fait apparaître que nous consommons trop de biens publics, ou que nous en consommons qui nous coûtent très cher. »

aussi à la manière dont les Français organisent leurs impôts et leur droit du travail. Ce coût pèse sur la compétitivité des entreprises.

Nous sommes également pénalisés parce que nous perdons notre richesse fondamentale, c'est-à-dire notre capital financier et humain. Les capitaux quittent la France, comme la quittent les jeunes formés dans nos grandes écoles et nos universités, et dont nous supportons les coûts de formation, comme disait François Perroux. Ces jeunes, dont nous avons financé les coûts sociaux, scolaires, les coûts d'investissement et d'infrastructures, partent finalement exercer leurs talents à l'étranger. Il suffit de comparer les taux marginaux d'impôt sur le revenu en France et en Angleterre : ils accusent une différence qui démotive les entrepreneurs, qui en concluent que ça ne vaut pas la peine de développer leurs entreprises en France. Cette démotivation peut conduire les plus volontaires et les plus audacieux d'entre eux à délocaliser. C'est un phénomène extrêmement grave.

Enfin – et l'on en vient vraiment au cœur du problème – la concurrence fait apparaître que nous consommons trop de biens publics, ou que nous consommons des biens publics qui nous coûtent très cher. Ces deux notions sont apparentées, mais pas exactement semblables. La première, que j'appelle la surconsommation, désigne notre tendance à utiliser systématiquement la procédure du prélèvement obligatoire, faute de faire confiance au marché pour fournir un certain nombre de biens... La deuxième concerne le surcoût, autrement dit la gestion très défectueuse de ces biens publics par les administrations. La Cour des comptes a publié plusieurs rapports à ce sujet. Lorsqu'on échappe à la sanction du marché et de la concurrence, que l'on bénéficie d'un monopole, que l'on perçoit des subventions et que l'on émarge au budget, qu'il soit local, régional ou national, on se soucie évidemment moins d'économiser sur les dépenses et de surveiller la qualité de la gestion.

Le coût de la fiscalité apparaît donc parce qu'il y a concurrence. Tant que nous étions tout seuls ou, en remontant le temps, que nous avions l'Union française comme débouché naturel et protégé, nous ne nous interrogeons pas sur le fonctionnement de l'État français. Aujourd'hui, nous nous posons la question, parce que nous ne sommes plus protégés. On peut toujours inventer des clauses d'exception, de sauvegarde : en réalité, la France est ouverte à tous les vents de la concurrence et ces vents nous apportent les chatons du printemps.

À ce printemps-là, beaucoup sont allergiques. Mais d'autres y voient aussi l'occasion d'un rajeunissement. C'est ma deuxième conclusion: la concurrence nous interroge sur ce que l'on peut appeler l'optimum fiscal. « *Notre État* » – je mets l'expression entre guillemets parce que c'est le titre d'un ouvrage célèbre que j'avais eu l'occasion de commenter il y a quatre ou cinq ans – est-il trop lourd et trop cher?

Certains, pour éviter de se poser la question, répondent ne pas vouloir de la concurrence fiscale. À l'heure actuelle, les défenseurs de la thèse de la concurrence dommageable utilisent deux arguments. À les en croire, elle entraîne une baisse des impôts, d'où découlent des déficits, eux-mêmes générateurs d'endettement. Ce sont deux erreurs majeures. La première erreur concerne la baisse des impôts. Il faut s'entendre sur ce que l'on entend par là. J'ai demandé à l'un de mes amis, qui avait occupé très provisoirement le poste de ministre de l'Économie: « *Mais pourquoi n'applique-t-on pas le principe de Laffer?* » qui établit incontestablement qu'en diminuant les taux d'imposition, on augmente les recettes fiscales. Il m'a répondu: « *Ici, à Bercy, personne n'y croit.* » Mais les fonctionnaires de Bercy sont les seuls au monde à ne pas y croire! La fameuse courbe de Laffer, que j'ai grossièrement retranscrite ici, montre qu'au-delà d'un certain taux, les gens n'acceptent plus de payer des impôts. Par conséquent, soit ils partent, soit ils arrêtent de travailler. La matière fiscale se réduit ainsi parce qu'on manque de compétitivité et, finalement, la recette fiscale diminue.

On ne se rend pas compte de l'effet extraordinaire de la baisse des taux, et notamment de celle des taux marginaux. Quant au problème du contribuable, il ne consiste pas à payer plus ou moins d'impôts, mais à savoir ce qu'il lui restera des gains supplémentaires qu'il réalise chaque année.

Les Italiens, qui ont toujours des idées extraordinaires, ont inventé le concordat préventif. L'année dernière, ils n'ont pas diminué les taux marginaux d'impôt sur le revenu, mais ont passé, avec les contribuables qui l'acceptaient, un accord leur garantissant que, s'ils ont des revenus supplémentaires, ils ne paieront pas plus de 30 % sur cette nouvelle tranche. Si, donc, en Italie, ayant développé votre affaire, créé une nouvelle boutique et de nouveaux emplois, vous gagnez de l'argent, c'est très bien et vous ne paierez que 30 % sur ces nouveaux gains. Ça, c'est original! Personnellement, j'aurais même été plus loin. J'étais partisan d'exonérer complètement d'impôts celui qui, d'une année sur un autre, gagnait plus

« Pourquoi n'applique-t-on pas le principe de Laffer qui établit incontestablement qu'en diminuant les taux d'imposition, on augmente les recettes fiscales? »

**« Aujourd'hui,
en Europe, on
est en train de
prendre d'autres
chemins,
d'explorer
d'autres voies.
Celle que je
qualifierais de
royale, c'est la
flat tax. »**

d'argent, en lui disant : « *C'est de l'argent pour vous.* » Ça encouragerait les gens à s'enrichir, à créer de l'emploi et des entreprises. Peut-être est-ce trop révolutionnaire ? En tout cas, il est faux de penser que la baisse des taux, et des impôts, diminue les recettes fiscales.

La deuxième erreur – qui figure malheureusement dans le rapport Pébereau, que j'ai beaucoup apprécié à d'autres égards – consiste à croire que l'on ne peut pas se permettre de baisser les impôts dans une conjoncture de dette publique lourde. C'est également faux. Une étude que nous avons réalisée l'hiver dernier, publiée par Contribuables Associés, montre qu'il n'existe aucune preuve statistique qu'un pays ayant augmenté l'impôt ait diminué la dette. La plupart du temps, c'est l'inverse qui se produit : les pays qui augmentent l'impôt se laissent de plus en plus facilement aller à augmenter la dette. Cette une corrélation statistique, incontestable, s'explique par plusieurs causes, mais je n'ai pas le temps d'entrer ici dans cette discussion.

Aujourd'hui, en Europe, on est en train de prendre d'autres chemins, d'explorer d'autres voies. Celle que je qualifierais de royale, c'est la « *flat tax* », ou taxe plate, qui présente plusieurs avantages.

Le premier concerne la diminution de la progressivité. Les taux marginaux, dont j'ai souligné la nocivité, n'existent plus en régime de *flat tax* : le taux est le même pour tous les revenus, quelle que soit leur origine, et pour tous les contribuables. Voilà pour la version « pure » ; il existe aussi des versions « allégées » : on procède alors par étapes successives.

Autre avantage, la *flat tax* augmente la transparence et, dirais-je, la certitude fiscale. Vous vous demandiez tout à l'heure comment les entreprises peuvent travailler quand elles ne savent pas à quelle sauce fiscale elles seront mangées. La *flat tax* répond à cette question : quoi que je fasse, que j'investisse ou pas, que j'embauche ou pas, que je place ou pas – le même taux me sera appliqué, et je le connais. Mon maître Hayek considérerait cette sécurité, cette possibilité d'anticipation économique, comme la condition essentielle de la prospérité économique. On entreprend et l'on organise sa vie beaucoup plus intelligemment lorsque l'on sait ce qui l'attend. Le taux fixé peut être très élevé, ce n'est pas le problème : du moins n'êtes-vous pas à la merci d'une refonte fiscale, d'un impôt qui sort brusquement du chapeau législatif, comme un lapin fiscal de celui du magicien.

Troisième intérêt, la *flat tax* supprime l'extraordinaire complexité de la fiscalité. Mon ami Gérard Bramoulé est en train de publier un livre sur les finances locales ; celui qui arrive à y voir clair est vraiment un très

grand expert. Gérard Bramoulé lui-même, actuellement adjoint aux finances de la ville d'Aix, a beaucoup de mal. Avec la *flat tax*, toutes ces niches fiscales, tous ces impôts, ces exonérations qui font les bénéfices des cabinets de conseils fiscaux, n'existent plus. Évidemment, on supprimera peut-être quelques emplois, mais il est quand même normal que le citoyen sache ce qui l'attend ! Or, aujourd'hui, la transparence fiscale n'existe pas en France.

C'est une première direction ; je vais passer très vite sur les deux autres.

La première regarde la réduction des dépenses publiques. La seule manière d'y parvenir, consiste à réduire l'État lui-même, c'est-à-dire à remettre en cause notre classement entre biens publics et biens marchands, en envisageant des transferts concernant l'énergie, le transport, la santé, l'éducation... Ce n'est pas une simple vue de l'esprit, puisque de nombreux pays y sont venus. Voyez ce que les Anglais sont en train de faire dans le système éducatif et même dans le système hospitalier. Ils nous donnent l'exemple d'un transfert presque complet de ce que nous appelons, en France, un service public, vers des produits marchands, ou des produits du secteur social fournis par des associations.

En second lieu, il faut mettre en place un contrôle budgétaire efficace. Je me suis permis de faire allusion au travail des commissions parlementaires, très insuffisant. Vous-mêmes, avez souvent relevé cette carence de notre droit constitutionnel et parlementaire. Et puis, pourquoi s'interdire de recourir à la loi référendaire en matière de fiscalité centrale ?

Un dernier point, enfin : le vrai débat, autour duquel je serais heureux que tourne la prochaine élection présidentielle, c'est celui de la décentralisation, et du rééquilibrage entre l'échelon central et les échelons locaux et régionaux, auquel les autres pays accordent de plus en plus d'autonomie, pour une raison que j'évoquais tout à l'heure : rapprocher le consommateur et le producteur de biens publics, pour rendre la démocratie plus participative et éviter des transferts qui n'ont pas de justification sociale, mais répondent au jeu du marché politique en faisant plaisir à certaines catégories d'électeurs, au détriment de tous les autres. Ce n'est pas normal dans une démocratie.

Pour conclure, il existe trois solutions, par rapport à la concurrence fiscale : la refuser, mais je ne vois pas où cela pourrait nous mener à l'heure actuelle ; l'ignorer et dire qu'on verra bien comment ça se passe,

« Le vrai débat est celui de la décentralisation, et du rééquilibrage entre l'échelon central et les échelons locaux et régionaux, auquel les autres pays accordent de plus en plus d'autonomie. »

***« C'est en nous
comparant aux
pays étrangers
que nous avons,
en France,
réalisé nos plus
grands progrès. »***

mais je crois qu'il vaut mieux vraiment poser le problème ; enfin, l'accepter en considérant que c'est une chance.

C'est en nous comparant aux pays étrangers que nous avons, en France, réalisé nos plus grands progrès. J'étais assez jeune – ou je suis assez vieux – pour me rappeler de ce que disait Robert Schumann, voilà déjà quelques années. À l'époque, on lui reprochait d'avoir sacrifié l'industrie française sur l'autel de l'agriculture française. On sait très bien qu'a priori le traité de Rome était une cote mal taillée : d'un côté, on excluait le marché et la concurrence pour sauver les exploitations agricoles de taille familiale ; mais d'un autre côté, on laissait l'industrie française ouverte à tous les vents et l'on se demandait ce qu'il allait advenir de cette industrie, qui n'avait jusqu'alors vécu que du monopole de l'Union française et des marchés protégés.

Pourtant, elle a relevé le défi, avant même les échéances fixées par le calendrier européen. Elle s'est montrée capable de supporter la concurrence, à la fois de l'Angleterre, qui n'était pas à l'époque entrée dans le marché commun, et de l'Allemagne, qui figurait avec nous parmi les signataires du traité de Rome. Finalement l'industrie française a fait ses preuves. À l'inverse, l'agriculture française a, peu à peu, sombré aussi bien socialement qu'économiquement, et je le déplore.

Pour conclure, je crois qu'à la concurrence internationale doivent faire écho aujourd'hui la concurrence et la diversité au sein même des États. Pour la France comme pour l'Europe, le moment est venu de choisir la diversité et la vraie décentralisation.

« *La stratégie du chef d'entreprise* »

par Dominique Louis

président de Assystem et membre de Entreprise et progrès

Je ne suis pas un expert de la fiscalité, mais je suis venu témoigner d'une expérience de chef d'entreprise. J'ai créé, en 1981, la société Assystem, société d'ingénierie industrielle. J'étais alors un petit entrepreneur, avec d'abord un seul salarié, puis dix, puis cent, mille et jusqu'à neuf mille aujourd'hui. D'abord régionale, mon entreprise a acquis une taille nationale, puis, aujourd'hui, européenne. L'an dernier, la revue américaine *Business Week* nous a classés comme entreprise européenne numéro un en terme de taux de croissance entre l'année 2000 et l'année 2004.

C'est cette expérience de petit entrepreneur que je voudrais exposer ici. Je ne suis pas venu vous dire : mort à l'ISF, on paie trop d'impôts, etc. Mais je souhaite surtout pointer un dysfonctionnement auquel je me trouve confronté et qui représente un préjudice pour l'entreprise, donc pour la nation. Ce dysfonctionnement est lié au manque de stabilité dans la réglementation et, pire, dans l'application de cette réglementation.

Nos principaux actifs sont des ingénieurs, hommes et femmes. Cette année, nous recruterons 2 600 personnes, dont 1 500 en France. Les trois quarts de notre chiffre d'affaires partent en salaire, charges sociales, frais de déplacement, etc. Assystem est une entreprise plutôt performante, qui travaille 200 jours par an et arrive à 7 % de résultat opérationnel, soit 14 jours dans l'année sur 200 jours travaillés. Sur ce résultat opérationnel, il faut payer un impôt sur les sociétés qui nous en enlève un tiers : en gros, il reste dix jours pour réaliser le bénéfice de l'entreprise, qu'elle engrange entre le 15 décembre et 31 décembre... Jusqu'au 15 décembre, nous payons en effet les charges de fonctionnement.

Deuxième point : depuis 1995, nous sommes cotés en Bourse et distribuons un dividende de 1 %, ce qui représente deux jours de chiffre d'affaires. Les actionnaires ne sont donc pas particulièrement mieux servis. Quand j'entends les discours sur la rémunération abusive du capital, c'est peut-être vrai pour quelques multinationales, mais elles ne sont pas représentatives de l'économie. C'est un peu comme si l'on considérait Depardieu comme représentatif du statut d'intermittent du spectacle. L'ensemble des entreprises, ce n'est pas ce monde-là !

« En gros, il reste dix jours pour réaliser le bénéfice de l'entreprise, qu'elle engrange entre le 15 et le 31 décembre... Jusqu'au 15 décembre, nous payons en effet les charges de fonctionnement. »

« Nous évoluons dans un environnement qui change en permanence et qui n'est que probable. Si vous savez innover, et vous adapter, vous avez une chance de réussir. »

En tant qu'entrepreneur, j'ai fait l'expérience de la précarité. Je sais ce que c'est, pendant les premières années de vie de l'entreprise, non pas d'aller travailler le matin, mais de chercher du travail; d'avoir cinq, dix salariés, et de se demander si à la fin de l'année on existera encore; d'avoir vendu son appartement pour alimenter le compte courant de l'entreprise, etc. Lorsque j'ai démarré cette entreprise, en 1981, je n'avais pas d'argent et ne possédais que 4 % du capital. Jusqu'en 1995, j'ai passé mon temps à racheter du capital chaque fois que je l'ai pu. Assystem a été introduite en Bourse en 1995 et j'ai pu récupérer de l'argent, réinvesti depuis. Ma vie personnelle et patrimoniale est extrêmement liée à l'entreprise, pour laquelle je considère par ailleurs que la mondialisation représente une chance. Nous n'aurions pas 9 000 collaborateurs aujourd'hui, nous ne serions pas présents en Allemagne et en Angleterre, ni en train de réussir notre projet, sans la mondialisation, qui nous plonge dans un monde que je qualifierais de « darwinien ». Ce n'est pas le plus fort aujourd'hui qui va gagner demain. Nous évoluons dans un environnement qui change en permanence et qui n'est que probable. Si vous savez innover, si vous savez vous adapter, vous avez une chance de réussir. Ce qui rend aujourd'hui l'entreprise précaire, c'est la précarité des clients et des marchés. Je rappelle que l'argent que l'entreprise redistribue sous forme d'impôts ou de cotisations sociales, est en réalité celui des clients. L'entreprise le voit seulement passer.

Mais il est pénible de vivre dans cette précarité et cette incertitude. C'est pénible pour l'entreprise, pour le chef d'entreprise, pour ses collaborateurs et pour l'actionnaire. C'est pourquoi mon message consiste à dire: « *Ne rajoutons pas de l'incertitude là où ce n'est pas indispensable.* » De l'administration, j'attends qu'elle nous aide et non pas qu'elle amplifie cette précarité. Quand je dramatise, j'ai tendance à dire: « *on est en pleine guerre économique et il ne faut pas que notre administration nous tire dans le dos* »; quand je suis plus serein, je parle de « *tentative d'homicide involontaire* ». Aujourd'hui, le chef d'entreprise qui réussit n'est pas un privilégié: c'est plutôt un miraculé. Permettez-moi de vous apporter deux exemples vécus, deux témoignages personnels, qui montrent comment l'administration ajoute à l'instabilité et à la précarité qui pèsent sur l'entreprise.

J'ai créé Assystem, en 1981, dans une petite ville du sud de la Drôme, qui s'appelle Pierrelatte. J'y habitais et y ai développé l'entreprise jusqu'en 1995, année de l'introduction en Bourse. Nous comptions alors déjà deux ou trois mille collaborateurs. À cette époque, la « nouvelle éco-

nomie » était très active. Ayant dégagé un peu d'argent par l'introduction en Bourse, j'ai créé un centre capital-risque et investi.

Erreur de ma part, je me suis aussi délocalisé à 60 km au sud de Pierrelatte, dans le département du Vaucluse, près d'Orange. Or, arrivant dans ce nouveau département, j'en suis devenu le contribuable numéro un. Cela m'a valu en 1998 l'avalanche de quatre contrôles fiscaux, personnel, sur mes holdings, etc., dont je ne suis pas encore totalement sorti – en revanche, j'ai déjà fait beaucoup de chèques... Moyennant quoi, je suis retourné dans la Drôme, à Pierrelatte, où j'entretiens de nouveau avec l'administration fiscale une relation à peu près normale.

Cette expérience vauclusienne m'a instruit sur la manière dont les choses se passaient. Jusqu'alors, je pensais naïvement que ceux qui se font prendre par l'administration étaient des tricheurs et que c'était bien fait pour eux. Mais j'ai, depuis, découvert les joies de l'acte anormal de gestion, l'abus de droit, la dépense que l'on n'estime pas indispensable à l'exploitation : ainsi, quelqu'un se permet de juger, depuis Avignon, de dépenses réalisées à Paris pour créer un fond de capital-risque où j'investis dans une quarantaine de sociétés !

On arrive, pour finir, à régler les problèmes les uns après les autres, mais cela prend du temps, de l'argent, et c'est aussi un désagrément – je dirais : une meurtrissure. Vous prenez des avocats, vous passez devant la justice et le tribunal vous demande des preuves, appuyées sur des documents écrits. Mais je ne possède pas de compte rendu de toutes les réunions auxquelles j'ai participé et des discussions que j'ai eues avec des personnes que je rencontrais en tant qu'entrepreneur. Voyez plutôt ce que j'investis, regardez les participations ! Cette première expérience a donc été douloureuse. Peut-être ai-je été un peu naïf, et me serais-je évité des ennuis si je m'étais mieux organisé et si j'avais localisé mes holdings ailleurs.

Mon deuxième exemple se passe actuellement. La société est cotée depuis 1995 et, pour financer son développement, nous avons fait, à partir de l'an 2000, des opérations dites d'OCSA (obligations convertibles avec émissions de bons de souscription à l'action), qui sont des produits cotés comme des actions et que le public peut acheter. Ces opérations, techniquement un peu compliquées, nous ont permis de lever de l'argent sans diluer notre capital. Je n'ai donc pas procédé à une augmentation de capital, mais suis passé, en 2000, 2002, 2003 et 2004, par ce mécanisme des OCSA. Croyant à l'avenir de l'entreprise, un certain nombre de diri-

« Jusqu'alors, je pensais naïvement que ceux qui se font prendre par l'administration étaient des tricheurs et que c'était bien fait pour eux. »

« Comme toujours, c'est la faute à personne, mais ce qui est dramatique, c'est ce manque de compréhension de ce que nous sommes. »

geants et moi-même avons acheté les bons de souscription. En 2004, ayant quatre types de bons avec des caractéristiques différentes, nous avons souhaité les fusionner pour n'en faire qu'un seul, et donner ainsi plus de fluidité et d'utilité au marché. Nous avons préparé l'opération avec des conseils et, en décembre 2004, avons fait une saisine verbale du bureau B1 de la Direction de la législation fiscale (DLF) pour connaître son opinion sur la fusion de nos bons.

Lorsqu'on fusionne des actions, les gens ne percevant pas d'argent, on se place dans une logique d'impôt différé. Concernant les bons, ça ne s'était jamais fait. Nous avons posé la question et obtenu une réponse favorable du bureau. Le 30 décembre 2004, nous avons consulté l'AMF qui nous a donné son accord au bout d'une semaine. Le 31 janvier 2005, nous avons adressé une consultation écrite, de six pages, à la DLF, en lui demandant de répondre avant le 11 février 2005, puisque nous organisons une assemblée générale le 17 mars 2005 pour lancer l'opération. Aucune réponse de la DLF, alors que nous avons eu un accord a priori – oral – en décembre 2004.

Le 22 décembre 2005, c'est-à-dire neuf mois après notre demande de consultation, nous avons reçu un appel très gêné de la DLF, qui, après réflexion, mais sans fournir d'arguments, se disait très réservée sur la possibilité que la fusion des bons échappe à la fiscalité. Les conséquences sont très simples. Nous travaillons dans des métiers qui se mondialisent et nos principaux concurrents commencent à être des sociétés indiennes, beaucoup plus grosses que nous. Quand nous employons 9 000 ingénieurs, eux en ont 50 000. Leurs taux de croissance sont colossaux, ils bénéficient d'une matière première qui coûte moins cher que la nôtre et ils commencent à investir en Europe. Or la fiscalité sur les bons porte sur des sommes colossales et ne me laisse pas d'autre solution que de vendre. Pour moi, ce n'est pas catastrophique : la société sera rachetée et je serai riche...

Nous avons adressé de nouveaux courriers à la DLF, qui doit nous donner une réponse au mois de juin. Nous projetons de construire la première société d'ingénierie européenne dans les métiers de la technologie, mais nous sommes tributaires de cette réponse. Comme toujours, « c'est la faute à personne », mais ce qui est dramatique, c'est ce manque de compréhension de ce que nous sommes. Quand je réfléchis au titre de mon intervention : « Quelle stratégie pour l'entreprise ? », j'aurais tendance à répondre que la seule stratégie pour l'entreprise, c'est celle des grands

entrepreneurs qui recrutent d'anciens directeurs de cabinet de Bercy. En effet, si demain j'ai les moyens de payer un directeur de cabinet de Bercy, il ira traiter ce type de problème avec ses collègues. Je ne vous rappellerai pas les dérogations de consolidation fiscale mondiale qu'ont obtenues ces grandes sociétés...

Aujourd'hui, nous avons le choix entre deux solutions: soit, dans une logique d'optimisation fiscale, partir en Belgique; soit grossir en espérant pouvoir embaucher un directeur de cabinet de Bercy lorsqu'il s'en trouvera un sur le marché...

Pour conclure, je suis ulcéré par les commentaires autour du CPE, qui laissent entendre que la problématique de l'entreprise, aujourd'hui, est de virer les gens sans motifs, alors que notre problème consiste à trouver des collaborateurs à embaucher. Nous vivons dans un monde aujourd'hui ouvert. Nous sommes encore une entreprise d'origine française, mais nos taux de croissance sont deux fois plus élevés à l'étranger qu'en France et, tout naturellement, sans même que nous ayons la volonté de partir, notre centre de gravité va se déplacer hors de France. Demain, lorsque plus de la moitié du chiffre d'affaires se réalisera hors de France, ce n'est plus la philosophie française qui présidera dans l'entreprise.

Donc, le patriotisme économique: d'accord, à condition que l'on ne soit pas trahi par les siens. De ce point de vue-là, que l'on ne nous confonde pas avec le capitalisme aveugle, les grandes multinationales où un actionnaire reste en moyenne huit mois dans l'entreprise, et un grand président mercenaire quatre ou cinq ans, avant de partir avec un *golden parachute*. Il subsiste tout un tissu d'entreprises familiales, de l'artisan à trois salariés jusqu'à Bouygues ou Michelin, dont les actionnaires s'inscrivent dans la durée, et qui construisent dans la durée. Je ne demande pas qu'on les aide, mais au moins qu'on les comprenne et qu'on ne crée pas une législation favorable à des sociétés qui placent, de toute façon, leurs intérêts ailleurs. On ne peut pas se plaindre de ne pas avoir d'actionnaires, tout en affaiblissant parallèlement le capitalisme d'entreprise, qui conserve une dimension humaine et un comportement humaniste.

« Le patriotisme économique : d'accord, à condition que l'on ne soit pas trahi par les siens. »

**« Nous pouvons
nous inquiéter
du nombre
d'entrepreneurs
qui quittent
chaque année la
France. Au-delà
des individus,
c'est de la
richesse et du
savoir faire qui
partent. »**

Conclusion

*par Alain Mathieu
président de Contribuables Associés*

Les politiques ont, je crois, un rôle impératif à jouer en matière de pédagogie. Comme l'a rappelé M. Louis pour l'affaire du CPE, les gens s'envoient à la figure des images d'Épinal, alors qu'effectivement, comme le rappelait Barroso lorsqu'il est intervenu à l'Assemblée nationale, les emplois ne se créent pas contre les entreprises, mais avec les entreprises. Un débat présidentiel va s'ouvrir dans quelques mois, et je crois que cet aspect-là sera primordial. Aujourd'hui, on attend notamment des politiques d'avoir cette capacité de transmettre l'information et d'expliquer les choses, comme vous venez de le faire avec toute votre fougue et toute votre rancœur. C'est une rancœur positive, parce que vous faites passer un message et je crois que monsieur Garello ne peut qu'abonder dans ce sens-là.

C'est à juste titre que nous pouvons nous inquiéter du nombre d'entrepreneurs qui quittent chaque année la France. Au-delà des individus, c'est de la richesse et du savoir faire qui partent. Comme l'a également rappelé Jacques Garello, il n'est de richesse que d'hommes.